



AVIS PUBLIC

Chers citoyens et citoyennes,

Veillez prendre note que vous devez mettre vos bacs d'ordures et de recyclages au chemin la veille de la collecte ou le matin de la collecte avant 7 heures.

Sinon, la collecte ne s'effectuera pas et vous devrez malheureusement attendre à la prochaine collecte.

De plus, cette année, il y aura 4 ventes de garage permises aux dates suivantes;

1.	26-27-28-29 juin 2020
2.	3-4-5-6 juillet 2020
3.	24-25-26-27 juillet 2020
4.	5-6-7-8 septembre 2020

Merci de votre collaboration



AVIS PUBLIC

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS

Selon le nouveau règlement provincial entré en vigueur le 3 mars 2020, le propriétaire ou le gardien d'un chien doit obligatoirement l'enregistrer auprès de la municipalité en donnant les renseignements suivants ;

- Nom et coordonnées;
- Race, sexe, couleur, année de naissance, nom, provenances et si le poids est de 20 kg ou plus;
- Statut de vaccination contre la rage, micropuçage et stérilisation;
- Nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré et toute décision prise à son égard.

Le propriétaire ou gardien devra tenir la municipalité informée de tout changement à ces informations.

Tout nouveau chien se doit d'être enregistré. De plus, chaque chien doit avoir son propre enregistrement.

Jocelyne Lyrette
Mairesse